

Contournement autoroutier d'Arles

Groupe de travail « agriculture et foncier agricole » séance 2 du 18 juin 2012

Filière Élevage

Synthèse

1. Participants.....	2
2. Ordre du jour	2
3. Synthèse des échanges	3
4. Prochaines échéances et relevé de décisions.....	4

1. PARTICIPANTS

Noms des participants	Organisme(s)/fonction(s)
MARTIN Aline	Ville d'Arles
MASSON Jean Luc	Ville d'Arles,
BERTRAND Jean-Marc	Chambre d'Agriculture
TRAMIER René,	Chambre d'Agriculture
CABIBEL Marc	SAFER
FABRE Nadia	DREAL PACA
BLANC Philippe	DREAL PACA
VERQUERRE Arnaud	CETE Méditerranée
BREYSSE Chrystel	Nicaya Conseil
KANTE Eloïse	Nicaya Conseil

Excusé : Didier Tronc, Comité Foin de Crau

2. ORDRE DU JOUR

Rappels

- Démarche de travail
- Composition du groupe de travail
- Synthèse de la séance n°1
- Déroulement de la séance n°2

Connaissances partagées

- Données générales

- Filière « Elevage »
- ❑ **Point de vue des participants**
- ❑ **Enjeux identifiés par les participants**

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Après un rappel de la démarche de travail engagée, des éléments de connaissances partagées sur la filière ont été exposés et discutés avec l'ensemble des participants.

- ❑ **Connaissance partagée**
 - L'élevage ovin est lié au Foin de Crau.
 - Le projet de contournement autoroutier a peu d'impact sur cette filière car les exploitations présentes sur le secteur concernent de grandes superficies.
 - Élevage domestique : sur l'ensemble du tracé l'impact est également faible avec un éleveur potentiellement impacté. Une indemnisation est à prévoir pour ce cas particulier.
 - Les agriculteurs sont souvent des jeunes exploitants qui rencontrent des difficultés (pression foncière, pérennité de l'exploitation, etc.) menaçant la pérennité de leur activité.

- ❑ **Enjeux identifiés**
 - Dans le cas particulier des manades, il est impossible de diviser l'exploitation en deux avec des animaux sauvages à gérer. En revanche il est possible que les exploitations soient écornées.
 - Le bruit généré par l'autoroute représentera une nuisance pour les bêtes. Des passages pour les ovins (2 mètres de hauteur) et pour les engins agricoles (4,5 mètres de haut) sont à prévoir.
 - La route devra être clôturée pour éviter tout incident.
 - Les ruches peuvent être facilement déplacées. La SAFER pourra renseigner la DREAL sur les terrains disponibles si les propriétaires sont d'accord. Il y a très peu de ruches sédentaires sur le territoire concerné.

4. PROCHAINES ECHEANCES ET RELEVÉ DE DECISIONS

- ❑ Les membres du groupe de travail sont invités, après réception de la présente note de synthèse et de la présentation qui l'accompagne, à faire connaître à la DREAL PACA (Philippe Blanc) ou à Nicaya Conseil leurs éventuelles interrogations, observations ou propositions.

Les coordonnées sont les suivantes :

Philippe BLANC : DREAL PACA

- mél : philippe.blanc@developpement-durable.gouv.fr

NICAYA Conseil

- mél : nicaya@nicaya.com
- tél : 04 42 54 20 89, fax : 04 42 54 11 56
- adresse postale : 197 allée du Castellans – 13770 Venelles

- ❑ La prochaine séance de travail, commune à l'ensemble des filières aura lieu le vendredi 14 septembre à 14h - Maison des Associations, boulevard des Lices - Arles.